

Pleine Page

DOSSIER : LA SANTÉ À MARLY

- Partenariat signé avec l'hôpital de Valenciennes !

ÇA SE PASSE CHEZ NOUS :

- Retour sur les festivités de Noël
- Cérémonie des voeux 2026
- Inauguration du poste de la Police Municipale

Sommaire

3 FESTIVITÉS

- Retour sur les événements de Noël.

6 VŒUX 2026

8 CCAS

- 1 700 colis distribués aux aînés.
- Vous recherchez un emploi ?
- Signature de la convention avec les Chartriers Valenciennes.
- Interview de Joël Quentin.

14 ACTUALITÉ

- La ville de Marly récompensée par 3 prix !
- Inauguration du poste de police, de l'allée Anne Frank et du parc des Bûcherons.

18 TRAVAUX

20 CÉRÉMONIES

- Cérémonies patriotiques.
- Une naissance, un arbre.

21 CONSEIL MUNICIPAL

22 LA PAGE DES P'TITS LOUPS

- Alerte neige : comment la ville se prépare-t-elle ?

23 ASSOCIATIONS

24 COMMERCES

- 100 ans de Lyreco.
- Boulangerie Fournier : une transmission familiale.

25 AGENDA

- Soirée de la Saint Patrick.
- 3^e édition de la séance photo pour le parc canin.

26 ÉLECTIONS MUNICIPALES

28 VIE QUOTIDIENNE

- Savoir rouler en trottinette.
- Le cimetière animalier de Marly en 10 questions !

30 ÉTAT CIVIL

31 EXPRESSION DES GROUPES



Merci pour votre participation au sondage qui vous invitait à choisir la couverture de ce numéro.



Jean-Noël Verfaillie

Maire de Marly
Vice-président de Valenciennes Métropole
Conseiller départemental du Nord

Chères Marlysiennes, chers Marlysiens,

C'est avec un grand plaisir que je vous retrouve pour ce premier numéro du Pleine Page de l'année. Avant toute chose, je souhaite adresser à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite. J'ai eu le plaisir d'échanger avec nombre d'entre vous lors d'un beau moment de convivialité à l'occasion de la cérémonie des vœux qui s'est tenue le 9 janvier dernier, et je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui y ont participé. Si vous n'avez pu être présent, vous pouvez revivre la cérémonie en vidéo sur la page Facebook de la ville.

La fin d'année 2025 a été particulièrement riche en temps forts. Les festivités de Noël ont, une nouvelle fois, rencontré un très beau succès : marché de Noël et son premier défilé de chiens, parade lumineuse, descente du Père Noël et feu d'artifice ont rassemblé petits et grands dans une ambiance chaleureuse et festive. Ces moments partagés sont précieux et participent pleinement au dynamisme et à l'esprit de convivialité qui caractérisent Marly.

Ce nouveau numéro est également l'occasion de mettre en lumière les initiatives portées par notre ville et reconnues bien au delà de notre territoire. Marly s'est en effet vu décerner trois distinctions : le label Ville Prudente, le prix coup de coeur du jury « Les Attractives » pour l'initiative Mon animal au travail et le prix remis par La Poste pour le prêt vert dans le cadre de la construction de l'école Hélène Carrère d'Encausse. Ces prix valorisent notre engagement en faveur de la sécurité, du bien-être animal et de la transition écologique.

L'année 2026 s'annonce déjà rythmée par de beaux rendez-vous. Parmi eux, je vous donne d'ores et déjà rendez-vous le 13 mars prochain, place Gabriel Péri, pour la 3^e édition de la Saint-Patrick. Un moment festif et musical qui devient incontournable.

Je vous souhaite une excellente lecture et une très belle année à Marly.



RETOUR SUR LES FESTIVITÉS DE NOËL

Le samedi 21 décembre, les festivités de Noël ont animé la place Gabriel Péri dès la nuit tombée. La parade musicale colorée a déambulé avec d'adorables mascottes, des chevaux gigantesques et des personnages féériques qui ont illuminé les yeux des enfants et des grands.



Monsieur le Maire a ensuite invité le public à se rassembler sur le parvis de l'hôtel de Ville afin d'acclamer le Père Noël qui, après avoir garé son traîneau sur le toit de la Mairie, est descendu le long de la façade pour venir distribuer des chocolats, aidé par les élus de la Ville. Ensuite, c'est le très attendu feu d'artifice qui a fait scintiller le ciel marlyisien.



RETOUR SUR LES ÉVÈNEMENTS DE NOËL.



Sur la piste des lutins

Vous avez été très nombreux à partir sur la piste des 32 gnomes cachés dans la ville afin de les customiser et de les échanger contre des délicieux chocolats. Vous avez guetté les indices, arpenté les quartiers. Bravo et merci à tous pour votre enthousiasme et votre créativité. Vous pouvez retrouver toutes les photos des gnomes décorés sur la page Instagram de la ville. Continuez à nous suivre pour ne rien manquer.



Marché de Noël

Ce sont plus de 30 exposants qui ont proposé cadeaux, décorations et saveurs lors du marché de Noël qui se tenait cette année encore au chaud, au cœur de la médiathèque, le premier week-end de décembre. Ainsi, le samedi 6 décembre, dès 14h, les élus de la ville et les artisans, commerçants, associations présents ont accueilli les nombreux visiteurs venus se balader, trouver des cadeaux de Noël, s'offrir des gourmandises ou encore un massage ! Saint Nicolas était présent pour accueillir les enfants.



★ DÉFILÉ DE NOËL ★ MAÎTRES & CHIENS DÉGUISÉS

Le samedi 6 décembre a eu lieu le premier défilé maîtres-chiens déguisés, organisé dans le jardin de la Médiathèque à l'occasion du marché de Noël. Ce sont 42 duos « maîtres-chiens » qui étaient inscrits. Pour l'occasion, le tapis rouge a été déroulé, les spots allumés ! C'est dans cette ambiance festive que Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue à tous, ne manquant pas de saluer l'investissement des participants ! Le jury était composé de 3 membres du Conseil Municipal des Enfants et d'un membre d'une association de la ville dédiée à la cause animale.



Merci à la boutique Espace Boules de poils & cie pour les lots offerts à chaque participant, complétant le bandana réfléchissant offert par la ville pour des balades en toute sécurité.

Les lots remis aux 4 gagnants étaient des paniers garnis avec des cadeaux offerts par la ville mais aussi des lots offerts par certains exposants du marché de Noël que nous remercions pour leur participation.



DES CHOCOLATS POUR LES ÉCOLIERS.

Juste avant les vacances de Noël, les 944 écoliers de Marly ont reçu une brioche et un sachet de chocolats, distribués par Monsieur le Maire et les élus dans les écoles.



DU GOSPEL POUR LE DERNIER MOMENT MUSICAL MARLYSIEN DE 2025.

Pour le dernier MMM de l'année, le groupe Gospel Groove a enchanté le public avec un répertoire mêlant gospel contemporain et chants traditionnels. Plus de 300 spectateurs sont venus partager ce moment à l'église Saint-Pierre le dimanche 21 décembre.

UNE FÊTE DES ACM POUR CLÔTURER L'ANNÉE.

Les ACM avaient lieu pour la deuxième semaine des vacances scolaires. Ainsi, le 2 janvier, les enfants et les équipes se sont retrouvés pour fêter la fin des vacances et le début d'une nouvelle année.



DES SAPINS DÉCORÉS ET UN GOÛTER AVEC LE CONSEIL DE QUARTIER MARLY SUD.

Face au succès rencontré par l'opération « Oh mon beau sapin ! » en 2024, le Conseil de Quartier Marly Sud a renouvelé l'évènement en 2025. Ainsi, les enfants étaient invités à décorer les sapins aux abords de l'école Hélène Carrère d'Encausse quelques semaines avant les vacances. A la sortie des classes le 19 décembre, ils ont pu présenter les sapins décorés à leur famille mais aussi rencontrer le Père Noël, lui confier leurs souhaits et profiter d'un goûter au sein de l'école, préparé par les élus et les membres du Conseil de Quartier.

VŒUX 2026.



Le vendredi 9 janvier, Jean-Noël Verfaillie, Maire et le Conseil Municipal vous avaient donné rendez-vous à la Salle Dumont pour la traditionnelle cérémonie des vœux.



Jean-Noël Verfaillie est ensuite monté sur scène avant de souhaiter ses meilleurs vœux à tous, dans un discours que vous pouvez retrouver en scannant le [QR code ci-dessous](#).



Après un accueil des nombreux invités au rythme de la musique jouée par l'Ecole Municipale de Musique, la cérémonie a débuté avec la projection d'une vidéo mettant en lumière les temps forts de l'année 2025.

Retrouvez cette vidéo ici :



Quatre Marlysiens ont ensuite été mis à l'honneur (voir ci-contre), avant que soit lancé le cocktail, au rythme de la musique du groupe SundayMood.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de la cérémonie et les photos sur notre page Facebook : Ville de Marly - 59

ILS SONT MARLYSIENS ET ONT ÉTÉ MIS À L'HONNEUR LORS DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX.



Megan Cotel – Médaille de la ville

Marlysienne depuis neuf ans et passionnée de sport, Megan insufflé une énergie unique à la commune via son association Marly Moove. Diplômée et polyvalente, elle propose des disciplines variées comme le Kangoo Jump ou la Zumba Kids, privilégiant toujours la qualité et la convivialité au profit de 200 adhérents. Très investie, elle soutient bénévolement de nombreuses causes (Octobre Rose, Téléthon, Parcours du Cœur) avec un sourire et un dévouement qui font d'elle une figure incontournable de la vie associative.



Alain Leclercq – Médaille de la ville

Retraité de la Gendarmerie et Marlysiens depuis 18 ans, Alain est un modèle de solidarité avec 304 dons de sang et de plasma à son actif. Sportif accompli aux allures de triathlète, il transforme son temps libre en engagement citoyen, que ce soit comme assesseur, signaleur ou voisin dévoué. Sa motivation reste simple et noble : se sentir utile et sauver des vies grâce à sa générosité exemplaire.



Emilie Pirot – Médaille de la ville

Native de Marly, Émilie a fondé l'institut Améline en 2003, un projet familial né d'une maison rénovée par ses proches et nommé en hommage à sa grand-mère. Malgré les épreuves, cette passionnée a su faire évoluer son commerce avec modernité tout en transmettant son savoir-faire à ses apprenties. Épanouie entre sa famille et ses balades en nature, elle célèbre 23 ans d'une aventure humaine et locale au cœur de sa ville natale.



Joël Boute - Palmes Académiques au grade de Chevalier

Joël Boute s'est vu décerner les Palmes Académiques au grade de Chevalier. Cette distinction fut publiée au Journal Officiel du 5 janvier 2026. Monsieur le Maire l'a félicité lors de la cérémonie des vœux.



1700 COLIS DISTRIBUÉS AUX AÎNÉS.

La traditionnelle distribution des colis des aînés a eu lieu début décembre. Tous les bénéficiaires (qui se sont préalablement inscrits auprès du CCAS), avaient reçu une invitation leur précisant le jour et le lieu de la distribution.

Ainsi, 1 700 colis ont été préparés un par un par les élus, les équipes du CCAS, le Collège des Sages et les bénévoles pour remettre aux inscrits une composition de 11 délicieux produits locaux, dans un sac en coton réutilisable : brioche, pâté à la bière de Noël, café, chocolats, bière de Marly, jus de pomme, pain d'épice, confit d'oignons, confiture d'abricots, miel, Lucullus.

La distribution a lieu dans le hall de la Mairie, dans les quartiers des Floralies puis de La Briquette, ainsi que dans les EHPAD. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer en raison d'une santé fragile, une livraison exceptionnelle a eu lieu à domicile.



UNE VISITE AU SÉNAT POUR LES AÎNÉS !

Le 8 janvier avait lieu le premier jeudi des aînés de l'année organisé par le CCAS. Pour l'occasion, un bus est parti à l'aube de Marly direction Paris. Au programme : croisière en bateau-mouche, restaurant dans le parc du Luxembourg et visite guidée du Sénat ! Une belle journée sous le signe de la culture et de l'histoire, pour nos aînés accompagnés entre autres des élus Laurence Morel et Joël Boute.

VOUS FÊTEZ VOS 50, 60 OU 70 ANS DE MARIAGE EN 2026 ?

Inscrivez-vous pour la cérémonie des noces d'or (de diamant ou de platine) auprès du CCAS, et ce, avant le 31 mai 2026. Par mail à ccas@marly.fr ou par téléphone au 03 27 23 99 24.

LES RENDEZ-VOUS DES AÎNÉS POUR 2026.

MARS



> **Jeudi 19** : déjouez le vrai du faux sur Internet

JUIN

> **Jeudi 11** : visite du Musée Matisse

OCTOBRE

> **Dimanche 4** : banquet des aînés
> **Du 5 au 11** : Semaine Bleue

AVRIL

> **Jeudi 16** : karaoké et Quiz à Diverty Box
> **Mercredi 29** : goûter des aînés

JUILLET

> **Jeudi 2** : atelier jardinage

NOVEMBRE

> **Mercredi 4** : goûter des aînés
> **Jeudi 19** : atelier au pays du fromage et du Beaujolais

MAI

> **Jeudi 21** : atelier bien-être

SEPTEMBRE

> **Jeudi 17** : atelier découverte de la photo

DÉCEMBRE

> **Jeudi 3** : atelier chocolat

INFOS ET RÉSERVATION : 03 27 23 99 24 ou CCAS@marly.fr

A MARLY, MCDONALD'S A RECRUTÉ 45 ÉQUIPIERS.

Le restaurant ouvrira début mars. Deux phases de recrutement ont eu lieu à Marly à la salle Schumann et au sein de l'Hôtel de Ville. Les candidats Marlysiens ont pu bénéficier de l'aide de Christine Crame Mliik (voir ci-dessous) pour la préparation aux entretiens d'embauche et aux tests d'évaluation.



VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI ?

La Cellule emploi du CCAS vous accompagne.

Orientation, reconversion, formation... Que vous soyez demandeur d'emploi ou salarié la Cellule Emploi sera là pour vous accompagner.

VOS CONTACTS :



CHRISTINE CRAME MLIK
06 23 43 53 56



RÉMY PETIT
06 86 03 05 90

- > Aide à l'élaboration de projet professionnel
- > Aide à la formation (Cofinancement, participation...)
- > Aide à la rédaction de CV, lettre de motivation
- > Préparation à l'entretien de recrutement
- > Propositions d'offres d'emploi - Mise en relation auprès des employeurs
- > Relais avec les partenaires du territoire
- > Mise en place d'ateliers thématiques
- > Accompagnement aux freins périphériques à l'emploi (mobilité, garde d'enfant, fracture numérique...)

L'ACCÈS AUX SOINS SE RENFORCE EN PARTENARIAT AVEC L'HÔPITAL DE VALENCIENNES.

Le 8 janvier a été officiellement signée la convention d'occupation des locaux du CCAS appartenant à la ville de Marly par l'hôpital les Charriers de Valenciennes, ce lieu de santé innovant qui rassemble médecins généralistes, spécialistes hospitaliers et professionnels paramédicaux. Cette signature rapproche les professionnels de santé des Marlysiens.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

A l'heure actuelle, 2 médecins généralistes ont leur bureau au CCAS.

Pour l'instant, les rendez-vous se font de la même manière qu'auparavant, directement auprès du secrétariat des médecins ou via les plateformes habituelles comme Doctolib. Les locaux du CCAS, qui accueilleront prochainement des spécialistes comme un médecin gynécologue. Pour les consultations à venir avec les spécialistes comme les rhumatologues, il sera nécessaire, comme toujours, d'avoir une ordonnance de son médecin traitant.



MUTUELLE JUST :

Dans le cadre d'une convention entre la Mutuelle Just et la Mairie de Marly, les habitants de la commune ont l'opportunité de bénéficier d'une protection santé de qualité et à des tarifs extrêmement attractifs. L'objectif est de permettre à toute la population, quelle que soit le budget ou la situation du ménage, de pouvoir prétendre aux meilleurs soins et remboursements possibles.

Renseignez-vous sur la mutuelle communale !

Réservez votre rendez-vous sur [Just.fr](https://www.just.fr) et rencontrez un conseiller mutualiste à l'agence Mutuelle Just, 53 avenue de Verdun à Valenciennes, du lundi au vendredi de 9h à 17h30



Pour prendre rendez-vous, scannez le QR code



5 questions à...

Joël QUENTIN
Élu délégué à la santé

Vous avez débuté votre mandat dans un contexte très particulier. Quel a été votre rôle prioritaire à cette époque ?

Nous avons commencé le mandat en 2020, en pleine crise du Covid-19. Ce fut une période éprouvante pour la population, les services, les élus. Notre priorité absolue a été la protection des Marlysiens : distribution de masques à domicile et en mairie, organisation de journées de vaccination et sécurisation des conditions de travail de nos agents.

Cette épreuve a paradoxalement renforcé les liens avec les habitants. La restructuration du CCAS et son déménagement place Jules-Henri Lengrand ont d'ailleurs été pensés pour offrir un accueil plus digne et efficace.

Concrètement, comment le CCAS intervient-il aujourd'hui pour la santé des habitants ?

Le choix a été fait d'avoir quelqu'un dont les missions seraient consacrées aux enjeux liés à la santé. Avec le recrutement de Nadège Komoroski, agent dédiée à la santé, les projets ont pu s'accélérer. Elle pilote toutes les actions de terrain, notamment auprès des personnes âgées, fragiles ou en situation de handicap.

Le CCAS joue un rôle de facilitateur : il aide au montage de dossiers administratifs (MDPH, ouverture de droits), à la recherche d'emploi ou à la gestion des transports. En 2024, ce sont plus de 23 000 € qui ont été débloqués pour aider 38 foyers à financer l'adaptation de leur logement, de leur véhicule ou des frais médicaux restants à leur charge.

Une question revient souvent chez les administrés : comment obtenir une place de stationnement PMR devant chez soi ?

La démarche est simple : il faut adresser une demande à Monsieur le Maire. Une commission d'examen de la demande est organisée avec la collaboration des services techniques de la ville mais aussi des associations reconnues pour leur expertise en matière de handicap.

Cette commission étudie le dossier en détail, la condition première étant évidemment d'être reconnue comme personne en situation de handicap (pour le demandeur ou l'un des membres du foyer). Ensuite, la dimension technique est prise en compte, parfois la configuration de l'espace public ne permet pas la création d'une place dédiée là où l'habitant le souhaite initialement. Il faut savoir également, que le nombre de place dédié aux PMR est réglementé, et il qu'il n'est par exemple pas possible de tracer 5 places dans une rue de 8 stationnements. La place n'est pas non plus nominative.

La loi impose qu'un minimum de 2 % du nombre total de places soient réservées aux PMR. A Marly, nous sommes bien au-delà.

La prévention semble être un axe majeur, quelles actions menez-vous sur le terrain ?

Nous multiplions les partenariats ont été multipliés, notamment avec le Centre de Coordination des Hauts-de-France. Nous avons agi sur plusieurs fronts :

> Dépistage : Deux passages du Mammobus pour le cancer du sein et des ateliers sur le cancer colorectal.

> Jeunesse : Sensibilisation à la surexposition aux écrans dans les deux centres sociaux de la ville, dans le quartier des Florales et de la Briquette.

> Inclusion numérique : 5 ateliers avec la CPAM pour aider nos aînés à créer leur compte Ameli et à l'utiliser.

> Sécurité : Le CCAS gère également 144 télalarmes, assurant une veille rassurante pour les bénéficiaires qui bien souvent n'ont plus de famille.



Quelle est l'actualité santé en ce début d'année 2026 ?

Une étape historique vient d'être franchie avec la signature d'une convention avec les Charriers et l'hôpital de Valenciennes. Cela permet des consultations médicales directement au sein du CCAS, une avancée majeure pour ceux qui sont éloignés des parcours de soins.

Le choix de l'hôpital de retenir Marly pour sa première antenne donne du sens à toutes les actions menées, y compris dans d'autres politiques publiques. Rester en bonne santé va au-delà de l'accès à un médecin. En parallèle, nous restons donc attentifs aux questions du logement, de la pratique sportive, de la mobilité sans oublier la prévention et les dépistages dès l'école.

TOUTE L'ANNÉE, LE CCAS À VOS CÔTÉS POUR VOS DÉMARCHES DE SANTÉ.

Le CCAS intervient essentiellement sur l'aspect administratif des démarches de santé, mais mène aussi des actions de prévention et d'accompagnement au long cours.

> Actions de Prévention :

Chaque année, la coordinatrice solidarité/santé du CCAS met en place et anime des ateliers de prévention santé à destination de tous les Marlysiens et en partenariat avec les institutions spécialisées et les associations (ELSAN, CPTS, Just, l'ARS, le SPS...).

Exemples d'actions :

- > Sensibilisation au dépistage du Cancer Colorectal
- > Octobre rose et dépistage du Cancer du Sein
- > Aide à l'arrêt du tabac
- > Ateliers informatiques avec la CPAM sur l'utilisation d'AMELI

> Accompagnement aux démarches Santé :

Les Travailleurs Sociaux du CCAS et la coordinatrice solidarité / santé montent les dossiers MDPH, les demandes de Pensions d'Invalidité, CMU ou renouvellement, réalisent des orientation SPS, CMP et interviennent, par le biais d'actions spécifiques, dans la lutte contre les addictions

Inscrivez-vous GRATUITEMENT auprès du CCAS sur le registre communal des personnes vulnérables.

Vous ou l'un de vos proches présentez
des signes de vulnérabilité (âge, handicap, maladie...)?

Lors d'évènements exceptionnels (canicule, inondation, grand-froid, pandémie, etc.), les personnes inscrites :

- > sont contactées pour s'assurer de leur bonne santé,
- > bénéficient de conseils liés à la situation,
- > reçoivent une aide en cas de besoin.



"Mes missions sont l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap. En effet, certaines personnes ne peuvent plus se déplacer pour venir au CCAS, je les accompagne à domicile, pour qu'elles puissent connaître toutes les aides possibles et en bénéficier. Par exemple, j'ai accompagné une dame de 76 ans sortie d'hospitalisation et qui n'avait pas d'aide mise en place à domicile pour le quotidien (ménage, repas, téléalarme, toilette...). J'ai monté un dossier APA, j'ai mis en place la livraison des repas via API restauration. Je fais aussi le relai entre le milieu hospitalier sur la ville et les usagers, je mets en place des actions de prévention comme par exemple le dépistage du cancer du sein. Actuellement, je travaille avec l'équipe du CCAS et des partenaires à l'organisation d'un forum santé qui se tiendra en juin 2026. Je suis chargée également de tenir le registre des personnes vulnérables pour le plan grand froid et canicule. Pour inscrire un proche ou s'inscrire soi-même, il suffit de me contacter au CCAS."

Nadège KOMOROWSKI
Coordinatrice santé et solidarité au CCAS de Marly

À partir du 25 février, au CCAS de Marly

CONSULTATIONS DE GYNÉCOLOGIE MÉDICALE



Ces consultations s'adressent notamment
aux patientes souhaitant :

- Une introduction ou un suivi de contraception (femmes de moins de 25 ans)
- Un premier contact gynécologique
- Des informations sur les infections sexuellement transmissibles



Pour toute demande de consultation,
merci de transmettre par mail les
documents suivants :

- Carte Vitale
- Attestation de mutuelle



Lieu des consultations
CCAS de Marly
1 place Jules-Henri Lengrand
59770 Marly

Adresse mail de contact :
nadege.komorowski@marly.fr



LES CHARTRIERS
VILLE & HÔPITAL - UNIS POUR VOTRE SANTÉ



LA VILLE DE MARLY RÉCOMPENSÉE PAR 3 PRIX !

LE GRAND PRIX DE L'ATTRACTIVITÉ DE L'EMPLOI PUBLIC », POUR LE DISPOSITIF « MON ANIMAL AU TRAVAIL. »

Après une phase de test de 3 mois qui s'est montrée concluante, le dispositif a été adopté en Conseil Municipal le 11 décembre dernier.

Il permet aux agents municipaux de venir travailler avec leur chien, à raison de deux fois par semaine maximum. Cette démarche s'inscrit dans une logique de ville amie des animaux, à l'instar du parc canin de 2000 m², du cimetière animalier, de la fête des animaux...

Avec le dispositif mon animal au travail, la ville de Marly innove et développe le bien-être au travail, l'attractivité pour des futurs agents, les relations entre les collègues et bien-sûr le bien-être animal ! Evidemment, ce dispositif est cadré : par exemple les agents recevant du public ne peuvent venir avec leur chien, les collègues de bureau doivent donner leur accord, les chiens catégorisés ne sont pas autorisés...



“Le dispositif “Mon animal au travail” est une vraie démarche RH, qui oeuvre à la fois pour la qualité de vie au travail mais aussi pour le bien-être animal. Ce sont 55% des Français qui ont un chien et/ou un chat ! Avant la mise en place et le passage en Conseil Municipal, un sondage a été mené auprès des agents, le projet a été présenté aux représentants du personnel et une phase de test a été mise en place pendant 3 mois. La présence de chiens (dans les bureaux n'accueillant pas de public et avec l'accord des collègues) est un facteur de nouveaux liens et d'échanges entre les agents. C'est un dispositif qui ne coûte rien à la collectivité mais qui apporte beaucoup.”

Serge MOREAU

Élu en charge des ressources humaines - relations avec les partenaires sociaux - gestions des élections

VILLE PRUDENTE

Le 18 novembre, lors du congrès des Maires, la ville de Marly a été labélisée Ville Prudente.

Ce label, porté par l'association Prévention Routière et ses partenaires, récompense les communes engagées dans la prévention et la sécurité routière, quelle que soit leur taille.

L'évaluation comprend un questionnaire et une visite sur site. Le label symbolise l'engagement des élus et donne accès à divers outils d'accompagnement, notamment des ressources de prévention et un outil d'analyse statistique de l'accidentalité routière.

A Marly, il vient récompenser toutes les actions menées autour des mobilités douces comme le Plan Vélo, le savoir rouler, la prévention de la Police Municipale dans les écoles ou encore tous les aménagements effectués lors des travaux de voirie pour sécuriser l'ensemble des usagers de la route.

Lire aussi page 29



LE TROPHÉE PRÊT VERT REMIS PAR LA POSTE.

Ce prix récompense les actions concrètes en faveur de l'environnement et fait suite à la signature d'un prêt vert pour la construction de l'école Hélène Carrère d'Encausse.



INAUGURATION DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE LE 11 FÉVRIER.



Le mercredi 11 février à 11H, Monsieur le Maire a inauguré le Poste de Police Municipale de Marly. Situé place Gabriel Péri, il place à la fois physiquement et symboliquement la Police Municipale au cœur de la ville. Ce bâtiment héberge le Centre de Supervision Urbain permettant une exploitation plus rapide et plus rigoureuse des images, au service des interventions et des enquêtes. Ce bâtiment n'est pas seulement un changement d'adresse : c'est un outil de travail moderne, pensé pour être fonctionnel, ergonomique, et adapté aux réalités du terrain. Il permet d'accueillir le public dans les meilleures conditions.

Le saviez-vous ?

Le poste est ouvert du lundi au vendredi pour l'accueil du public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. La Police Municipale de Marly est joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 20h30 et le samedi de 14h à 21h au 03 27 23 99 17. En cas d'urgence, contactez le 112 ou le 17 pour joindre la Police Nationale ou la Gendarmerie.

INAUGURATION

Le samedi 29 novembre l'allée Anne Frank a été inaugurée. Cette allée relie la rue Camélinat à l'école Hélène Carrère d'Encausse et est déjà empruntée par de nombreuses familles. Dès que les températures seront propices au coulage du sol, au printemps, l'allée sera finalisée. Elle est déjà arborée, des lampadaires sont installés ainsi que des barrières à chaque entrée afin de sécuriser le passage. Le nom d'Anne Frank a été proposé par **une habitante afin de rendre hommage à la jeune adolescente allemande juive, connue pour son journal intime relatant la vie cachée qu'elle menait sous le régime nazi, et qui est décédée dans le camp de Bergen-Belsen.**



LE PARC DES BÛCHERONS INAUGURÉ.

Le Conseil de Quartier Les Passiflores a proposé des nouveaux aménagements pour le parc des Bûcherons (nichoirs peints par les classes de CP et CE1 de l'école Hurez Saint-Nicolas, table de ping-pong, jeux, tables de pique-nique...), qui ont été inaugurés le lundi 26 janvier. Avec ses 5 000 m² de verdure, ce parc est désormais un vrai lieu de détente pour les petits et les grands. Pour le rejoindre, il suffit d'emprunter l'Allée de la Mémoire ou l'allée des Albatros.



POLICE MUNICIPALE
Place Gabriel Péri – Marly

03 27 23 99 17
police@marly.fr

Du lundi au vendredi : 8h – 20h30
Le samedi : 14h – 21h30

Les numéros d'urgence :

15

SAMU
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation d'urgence.

17

Police Nationale / Gendarmerie
Pour une infraction nécessitant une intervention immédiate.

18

Pompiers
Pour une intervention rapide lors d'une situation de péril ou un accident.

114

N° pour les personnes sourdes et malentendantes
N° accessible via SMS, tchat, visio et fax

En cas d'urgence, privilégiez le :

112

Numéro d'appel européen
Accessible à tous les opérateurs, pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police.

Suivez l'actualité de la ville de Marly sur :





INAUGURATION DE LA RUE DU 19 MARS.

Le mardi 16 décembre a eu lieu l'inauguration de la rue du 19 Mars et de la rue Victor Delbove à Marly, par Valenciennes Métropole, représentée par Laurent Degallaix, et par la Ville de Marly, représentée par Monsieur le Maire, Jean-Noël Verfaillie, accompagné d'élus.

Après une balade, Lyreco a accueilli les présents pour une présentation des travaux réalisés, et des travaux à venir en 2026 sur la zone des Dix Muids à Marly. Les futurs aménagements visent à concilier développement économique, cadre de vie des salariés et des riverains et performances environnementales.



DCX CHROME

Dans le cadre de la requalification de la rue Jean Jaurès et la volonté d'en faire une rue plus apaisée, une nouvelle entrée pour DCX Chrome a été définie boulevard Fabien Thiémé. Cela permet aux nombreux camions d'entrer dans l'entreprise via ce grand axe et ne plus emprunter la rue Jean Jaurès.

TRAVAUX DE LA JEAN JAURÈS

Les travaux d'assainissement réalisés par Valenciennes Métropole se sont terminés fin janvier.

Dès le printemps, les travaux engagés par la ville débiteront pour :

- > Le tapis d'enrobé
- > Les trottoirs
- > Les aménagements aux abords de l'église Saint Jacques
- > La création de pistes cyclables
- > La végétalisation des espaces dans la continuité de la route de Préseau



image d'illustration non contractuelle

RUE MARIE MARVINGT

Les travaux menés fin 2025 concernaient l'assainissement. Ils ont repris début d'année et se poursuivent pour refaire et abaisser la voirie au même niveau que le parvis de l'école Hélène Carrère d'Encausse, aménager une piste cyclable et un second dépose-minute. Dès que les températures seront printanières, le liant végétal des trottoirs pourra être coulé, en même temps que dans l'allée Anne Frank.



PLACE DU SERGENT BLARY

Totalement repensée, la place du Sergent Blary accueille désormais 18 places de stationnement en zone bleue, dont 1 place PMR. Les arbres ont été plantés, un cheminement piéton sécurisé a été dessiné, les voiries rue Roger Salengro et rue des Fusillés ont été rénovées, la circulation dans ce secteur est ainsi fluidifiée et sécurisée.



Rue des Fusillés



Rue Roger Salengro

VOUS FAITES DES TRAVAUX CHEZ VOUS ?

Vous souhaitez construire un bâtiment de plus de 20 m² ou faire des travaux importants sur une construction existante. Suivant la situation de votre projet, vous devez obtenir une autorisation d'urbanisme auprès de la mairie en déposant un permis de construire (PC).

Vous souhaitez réaliser des petits travaux ou des modifications sur une construction.

Avant de commencer, vous devez obtenir une autorisation en déposant une déclaration préalable de travaux (DP). La DP est obligatoire pour réaliser les travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. Il peut s'agir de la création de surface, d'un aménagement intérieur et/ou extérieur ou encore d'un changement de destination de votre bien.

Renseignez-vous auprès du Service Urbanisme au 03 27 23 99 00 ou par mail à urbanisme@marly.fr ainsi que sur le site www.service-public.gouv.fr



"Il est normal qu'un habitant ne sache pas spontanément les démarches qui concernent l'urbanisme. Parfois, les administrés ne savent pas si ça relève du privé ou du public, par exemple. Le service urbanisme est là pour leur dire ce qu'il est possible de faire, les démarches et de quelle procédure ça relève. Je reçois les habitants aux heures d'ouverture de la mairie, sans rendez-vous, pour les accompagner, répondre à leurs questions, les orienter sur ce qu'il est possible de faire ou non, dans le respect du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Je suis aussi là pour les professionnels, par exemple si un nouveau coiffeur veut installer une enseigne sur sa façade, c'est réglementé et soumis au Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)."

Vivien MAYEUX

Instructeur Droits des Sols à la Mairie de Marly

CÉRÉMONIE PATRIOTIQUE DU 5 DÉCEMBRE.

Le vendredi 5 décembre, un hommage national était rendu aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Après la lecture du message de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de guerre d'Algérie, Tunisie, Maroc OPEX par Patrick Lemaire, Monsieur le Maire a lu le message de la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées et des Anciens Combattants.

CALENDRIER DES CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES 2026 :

DIMANCHE 26 AVRIL, journée nationale de la déportation

VENDREDI 8 MAI, victoire du 8 mai 1945

MERCREDI 27 MAI, journée nationale de la résistance

LUNDI 8 JUIN, journée nationale des morts pour la France

JEUDI 18 JUIN, cérémonie de l'appel du général De Gaulle

MARDI 14 JUILLET, fête nationale

LUNDI 20 JUILLET, journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'Etat français

DIMANCHE 30 AOÛT, libération de Marly

VENDREDI 25 SEPTEMBRE, journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives

MERCREDI 11 NOVEMBRE, commémoration de l'armistice

SAMEDI 5 DÉCEMBRE, journée nationale pour les morts de la guerre d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

UNE NAISSANCE, UN ARBRE.

Le 29 novembre, c'est la 5^e édition de l'opération Une naissance, un arbre, qui s'est déroulée allée Anne Frank, inaugurée en amont. Comme chaque automne depuis 2021, les petits Marlysiens nés l'année précédente sont mis à l'honneur. Après les discours d'Isabelle Dupont, élue en charge de l'Etat Civil et de Monsieur le Maire, les familles ont pu repiquer les arbustes (chèvrefeuilles, cassissiers, groseillers rouges et blancs, framboisiers...) et y accrocher un ruban avec le prénom de leur enfant.

A l'issue de la cérémonie, un moment de convivialité s'est déroulé dans la salle de motricité de l'école Hélène Carrère d'Encausse. Les nombreuses personnes présentes s'y sont réchauffées avec un délicieux bol de soupe.

Souheil A.	Saïr E.A.	Charles O.S.
Emathine B.H.A.	Saïd E.	Swan P.
Nadia B.	Calvin P.	Sihao P.
Léon B.	André V.	Mays P.
Islam B.	Sarah I.	Malone R.
Caliste B.L.	Luella K.	Soline P.
Clotilde C.	Muhammad L.	Ilyan S.
Luce C.D.	Théo L.	Karin S.
Emma C.	Agathe L.	Capucine S.
Zoi C.F.	Emmie M.	Oya S.
Nahel D.C.	Hajar M.	Eden T.
Mayma D.L.	Maryam M.	Alba T.
Eva D.	Nina M.M.	Raphaël T.
Milla D.	Anna M.	Rafael V.O.P.
Suzanne D.	Kiyann N.B.	Chloe V.
Yun D.		Enali V.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11.12.2025.

Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2024

Le RSU de l'année précédente doit être présenté chaque année en Conseil Municipal. Il permet de donner quelques chiffres concernant la collectivité, par exemple pour 2024 :

- Plus de 60% des agents municipaux sont des femmes
- 90% des titulaires sont à temps complet
- Le taux d'absentéisme des agents titulaires est passé de 20.70% en 2020 à 11,80% en 2024. Celui des agents contractuels de 5.10% à 2.08%
- Le nombre d'accidents de travail a été divisé par 2 entre 2020 et 2024
- Le pourcentage d'agents qui a pu bénéficier d'une formation professionnelle pour continuer à progresser était de 34% sur 2024 contre 11% en 2020.

Subvention à l'association « Les mamies tricoteuses ».

Subvention exceptionnelle de 500€. L'association a occupé également les salles municipales 130h en 2024, ce qui correspond à une valorisation de : 2990 €.

Demande de dérogation exceptionnelle à l'interdiction du travail le dimanche au titre de l'année 2026 pour les commerçants de Marly.

Pour l'année 2026, les dimanches concernés sont les :

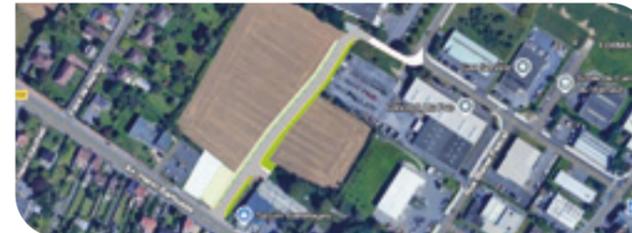
4 et 10 janvier, 20 et 28 juin, 5 juillet, 30 août, 22 et 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre.

Convention relative à la mise à disposition de locaux au Centre Hospitalier de Valenciennes.

Marly est devenue la 1^{ère} Antenne des Chartriers. Cette convention permet d'accueillir l'hôpital de Valenciennes au sein du CCAS. Les patients et professionnels de santé se retrouvent dorénavant au sein des locaux du CCAS pour des consultations spécialisées en médecine générale et en gynécologie (contraception, suivi des jeunes) et à partir de cet été, de la rhumatologie. Pour les autres spécialités, la référente santé du CCAS pourra accompagner les marlysiens auprès des spécialistes de l'hôpital à travers un canal de communication spécifique. *Lire aussi page 15*

ZAC des 10 Muids, nomination de voirie.

Elle portera le nom de **Sophie Germain** : Mathématicienne autodidacte, pionnière dans la théorie de l'élasticité et des nombres premiers. Pour pouvoir se faire connaître dans le monde des mathématiques, alors réservées aux hommes, elle utilise de 1794 à 1807 un nom d'emprunt : Antoine Auguste Le Blanc.



Marly Industrie, rétrocession tranche 5, régularisations foncières et classement des voiries dans le domaine public.

Suite à une dernière contre-visite en septembre 2025, la rétrocession de cette tranche peut intervenir entre la ville et la SIGH. Maintenant que ces parcelles deviennent du domaine public, la Municipalité pourra intervenir pour l'entretien qui faisait trop souvent l'objet de négligence.

Convention relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville de Marly.

Cela permet à la société DCX Chrome d'avoir une entrée/sortie sur le Boulevard Thiémé plutôt que sur la rue Jean Jaurès. À la suite des travaux de voirie qui interviendront cette année, la rue Jean Jaurès deviendra ainsi une rue de centre-ville agréable et apaisée pour les riverains. Les travaux ont été pris en charge à la fois par la ville de Marly et l'entreprise. *Lire aussi page 18*

Mise en place du dispositif « Mon animal au travail » au sein de la collectivité.

Après une phase de test réussie durant l'été 2025, la délibération permet aux agents de la ville, dont la mission le permet, de venir travailler certains jours avec leur animal. Le dispositif est encadré, et à l'image du télétravail, un règlement est nécessaire pour fixer ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Cette initiative visant à améliorer la qualité de vie au travail a reçu le prix « coup de cœur du jury Les Attractives » à l'occasion du Congrès des Maires de France 2025. *Lire aussi page 14*

Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, nomination de voirie.

Cette voirie se trouve au niveau de l'ancien LIDL à La Briquette et accueillera prochainement 17 maisons du bailleur Clésence. Ce projet d'accession sociale à la propriété avec des maisons très peu chères permet à des couples de jeunes actifs d'accéder à la propriété.

Le nom retenu est celui de **Maryse Bastié** :

aviatrice française et gloire du sport. Elle fut la première aviatrice française à accrocher de nombreux records féminins d'aviation à son palmarès. Ses exploits furent très rapidement médiatisés. À la libération, elle est promue lieutenant dans les FFL, grade confirmé en 1945 après la fin de la Seconde Guerre mondiale et sera promue dans l'Ordre de la Légion d'Honneur à titre militaire. En septembre 1944, elle est l'une des premières recrues du premier corps de pilotes militaires féminins, créé à l'initiative de Charles Tillon avec le soutien de Charles de Gaulle.





ALERTE NEIGE : COMMENT LA VILLE SE PRÉPARE-T-ELLE ?



Quand les premiers flocons tombent sur Marly, les enfants sont contents ! Ils pensent déjà aux glissades et aux bonhommes de neige. Mais pour que la ville continue de fonctionner sans soucis, les agents municipaux entrent en action. On t'explique comment ça marche.

Pourquoi faut-il enlever la neige ?

La neige, c'est joli, mais quand elle est piétinée ou qu'il fait très froid, elle se transforme en glace. Cela devient dangereux pour les voitures qui peuvent dériver et pour les piétons qui risquent de tomber. Le but est de rendre les routes et les trottoirs "praticables".

Qui s'occupe de déneiger les rues ?

La ville de Marly fait aussi appel à une entreprise qui se met en action, y compris la nuit, quand c'est nécessaire. Dès novembre, cette entreprise est prête à intervenir, avec les stocks de sel. Ainsi, dès que la météo annonce du gel ou de la neige, les services techniques de la ville sont en alerte pour lancer le salage via cette entreprise. Parfois, cette entreprise commence à travailler très tôt le matin (vers 4h ou 5h !) pour que tout soit prêt avant que tu ne partes à l'école.

Comment ça fonctionne, une saleuse ?

C'est un gros camion ou un tracteur équipé d'outils spéciaux :

La lame (à l'avant) : Elle racle le sol pour pousser la neige sur le côté de la route.

La saleuse (à l'arrière) : Elle sème du sel sur la chaussée. Le sel a un "super-pouvoir" : il fait fondre la glace même s'il fait très froid !

Est-ce qu'on déneige toutes les rues en même temps ?

Non, c'est impossible ! Il y a des priorités. On commence toujours par les axes principaux (là où passent les bus et le plus de monde), les accès aux écoles, à la mairie et aux secours (pompiers, ambulances). Les petites rues calmes sont faites juste après si les chutes de neige l'imposent.

Les routes dites départementales sont gérées par le Département qui enclenche les actions anti-neige pour ces voiries en particulier. Ce n'est pas la Mairie qui gère ces axes.

Les accès aux bâtiments publics, la place de la Mairie, les abords des écoles par exemple, sont salés, à la main, par les agents de la ville.



Et devant chez moi, qui doit dégager le trottoir ?

C'est une règle importante : la mairie s'occupe des routes et des places, mais ce sont les habitants (tes parents ou tes voisins ou même toi si tu as envie) qui doivent balayer la neige devant leur maison ou mêmes saler. C'est un geste solidaire pour que tout le monde puisse marcher en sécurité !

LE SAVAIS-TU ?

On n'utilise pas n'importe quel sel ! C'est du sel de carrière (un peu comme celui de ta cuisine mais en plus gros grains). À Marly, on essaie d'en mettre juste assez pour protéger la nature, car trop de sel peut fatiguer les racines des arbres.

Pour que le sel agisse, il doit être brassé par le passage de voitures. Par contre, s'il y a trop de neige, son pouvoir est diminué...



LE FORUM DES ASSOCIATIONS AURA LIEU LE 20 JUIN 2026.

Cette année, le Forum des Associations aura lieu sur la place Gabriel Péri. C'est la date du samedi 20 juin qui a été retenue, pour marquer cette fois encore le début de l'été et préparer les activités de la rentrée avant de partir en vacances. Le travail est en cours avec les associations pour faire de cette journée un moment festif et de partage, non seulement avec les Marlysiens mais aussi entre les membres des associations.



DE LA MODE SECONDE MAIN À LA FLAC

Dimanche 18 janvier, l'association La FLAC a organisé un vide-dressing hivernal chez Oscar. Entre les sélections de pièces vintage et les créations des artistes locaux, les 250 visiteurs ont pu chiner des pépites dans une atmosphère "au coin du feu". Ce moment d'échange a mis à l'honneur la mode responsable et le savoir-faire de notre territoire. Le 21 février c'est un vide-dressing spécial enfants qui sera organisé, par l'association Carabistouille, accompagnée par La FLAC dans son projet de tiers-lieu familial sur le Hainaut. Et un nouveau vide-dressing chez Oscar est en préparation pour fêter le retour des beaux jours.

1224,51 € RÉCOLTÉS PAR L'ASSOCIATION ACCES

CŒURS DU NORD

Lancée pour la première fois il y a vingt-neuf ans, la messe annuelle en rouchi organisée par l'association ACCESS et la Paroisse de la Rhonelle le 14 décembre a permis cette année de récolter 1224,51 € de dons qui sont reversés à l'association Cœurs en Nord (nouvelle appellation du Noël des déshérités).



VOUS NE L'AVEZ PAS ENCORE ? RETROUVEZ LE GUIDE DES ASSOS !

Il est disponible en ligne sur marly.fr dans la rubrique vivre à Marly > Association ou en version papier sur simple demande à l'accueil de la Mairie et du CCAS.

Retrouvez la version en ligne en scannant ce QR Code :



EN 2026, LYRECO FÊTE SES 100 ANS !

Lyreco, leader mondial de la distribution de produits et services pour les entreprises, célèbre cette année son 100^e anniversaire. Depuis ses débuts en 1926, lorsque Georges-Gaston Gaspard a ouvert une petite librairie à Valenciennes, Lyreco est devenu un fournisseur international de solutions pour tous les lieux de travail, au service de clients dans plus de 25 pays. Le siège est aujourd'hui situé à Marly.



« Atteindre 100 ans est un cap symbolique que peu d'entreprises franchissent. Cet anniversaire est une célébration non seulement de notre croissance et de notre résilience, mais aussi des Femmes et des Hommes qui rendent notre mission possible, nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires. C'est leur passion qui permet à Lyreco de rester en phase avec les lieux de travail d'aujourd'hui et de demain. », a déclaré Gregory Liénard, PDG du Groupe Lyreco.



BOULANGERIE FOURNIER : UNE TRANSMISSION FAMILIALE

L'aventure commence en 1981 à Anzin. Puis en 1985, la famille reprend l'établissement Wéry à Marly. Après avoir surmonté l'effondrement du four maçonné en 1995, la famille modernise l'outil de production et acquiert les murs situés Avenue Barbusse en 2002 pour pérenniser l'activité. Ce lieu est une affaire de racines : Aurélien, le fils, qui a officiellement repris les rênes le 21 janvier 2026 lors d'une inauguration officielle, a fait ses premiers pas dans l'actuel laboratoire de pâtisserie.



DES LUTINS SUR LES VITRINES DES COMMERÇANTS !

Une nouvelle fois, l'Union des Commerçants et Artisans de Marly a fait appel à Thom'art Deco, habitant à Marly, pour la décoration des vitrines à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ces décorations s'accompagnaient d'un grand jeu chez les commerçants adhérents de l'UCAM, permettant aux clients de remporter des paniers garnis.



CinéSoupe

VENDREDI 6 MARS À 19H :

CINÉ SOUPE

Festival itinérant du court métrage, à la médiathèque. Réservations gratuites à culture@marly.fr



VENDREDI 13 MARS DÈS 18H30 :

3^E ÉDITION DE LA SOIRÉE DE LA SAINT PATRICK !

Rendez-vous sur la place Gabriel Péri pour partager un moment festif avec de la musique irlandaise, des foodtrucks, des brasseries et des surprises ! N'oubliez pas de porter une tenue verte ou une touche de vert pour participer au tirage au sort du Chaudron Magique, lors de la soirée.

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 et 22 mars 2026

1^{er} tour **15 mars**

2^d tour **22 mars**

Allons Voter!

Du 1^{er} au 15 mars 2026

N'OUBLIEZ PAS D'INSCRIRE VOTRE CHIEN

Envie de mettre votre chien en vedette au Parc Canin de Marly ? Envoyez vos coordonnées complètes par mail à parc-canin@marly.fr

3^e édition de la séance photo pour le parc canin !

Règlement complet en scannant ce QR Code :





VOS BUREAUX DE VOTES.

A Marly, ce sont 8 bureaux de vote qui accueillent les électeurs. Pour connaître celui dans lequel vous votez, il vous suffit de regarder sur votre carte d'électeur qui vous sera envoyée lors des prochaines élections.

- Bureau 1**
Salle des Fêtes
Place Gabriel Péri
- Bureau 2**
Hotel de Ville
Place Gabriel Péri
- Bureau 3**
Ecole Hurez Saint-Nicolas
Rue Léon Fondu
- Bureau 4**
Salle du Caillou
Rue des Violettes
- Bureau 5**
Médiathèque
Rue Jules Vallès
- Bureau 6**
Ecole Hélène Carrère d'Encausse
(Réfectoire) Rue Marie Marvingt
- Bureau 7**
Ecole Hélène Carrère d'Encausse
(Salle d'activités) Rue Marie Marvingt
- Bureau 8**
Salle du Caillou
Rue des Violettes



Scannez le QR code et téléchargez le fichier pdf pour visualiser en détail la zone du bureau de vote dont vous dépendez.

N'oubliez pas !

Une pièce d'identité avec photo est indispensable pour voter !

Vous avez des difficultés pour vous déplacer ?

Vous pouvez faire une procuration (voir page ci-contre) ou bénéficier du transport de proximité mis en place par la ville de Marly ! Il vous suffit de vous inscrire au 03 27 23 99 00 au plus tard le vendredi précédent le scrutin.



LE VOTE PAR PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous déplacer au bureau de vote les 15 et 22 mars prochain, il est possible de donner **procuration**. En France, chaque électeur doit se déplacer pour voter. Si vous ne pouvez pas aller voter le jour des élections, par exemple parce que :

- vous êtes au travail ou en vacances
- vous êtes malade ou en situation de handicap vous pouvez demander à quelqu'un de voter à votre place.

- dans un commissariat de police.
- dans une gendarmerie.
- au consulat si vous vivez à l'étranger.

On appelle cela : donner procuration. Vous devez donner **procuration à une personne de confiance**. C'est-à-dire que cette personne votera pour le candidat que vous aurez choisi.

COMMENT FONCTIONNE LE VOTE PAR PROCURATION ?

La personne qui **donne la procuration** s'appelle le **mandant**. La personne qui **reçoit la procuration** s'appelle le **mandataire**. Vous pouvez donner procuration à un **mandataire qui n'est pas inscrit sur les listes électorales de votre commune**. Mais **votre mandataire doit venir voter à votre place dans votre bureau de vote**. Si vous changez de commune d'inscription sur les listes électorales, par exemple parce que vous déménagez, **votre procuration est valable**.

QUAND POUVEZ-VOUS DONNER PROCURATION ?

Vous pouvez donner **procuration 1 an avant le vote et jusqu'à 1 jour avant le vote**.

Pour donner procuration, vous devez connaître le **numéro national d'électeur de votre mandataire**. Ce numéro est inscrit sur la **carte électorale de chaque électeur**. Vous pouvez aussi le retrouver sur le site internet service-public.fr.

- FAIRE VOTRE DEMANDE DE PROCURATION EN LIGNE

Vous devez aller sur le site internet : Maprocuracion.gouv.fr
Vous devez **remplir un formulaire de demande**.
Votre demande est enregistrée.
Vous avez un numéro d'enregistrement.
Vous avez **2 mois après l'enregistrement de votre demande pour aller la faire valider** :

Vous devez montrer :

- votre numéro d'enregistrement.
- un justificatif d'identité, par exemple votre carte d'identité ou votre passeport.

- FAIRE VOTRE DEMANDE EN VOUS DÉPLAÇANT

- dans un **commissariat de police**.
 - dans une **gendarmerie**.
 - au **Tribunal d'instance**. Vous pouvez choisir le tribunal à côté de votre domicile ou à côté de votre travail.
 - dans un **consulat** : c'est le service de l'État qui s'occupe des Français qui vivent dans un pays étranger. Par exemple le consulat de France en Allemagne s'occupe des Français qui vivent en Allemagne.
 - dans un **lieu accueillant du public**, par exemple une **mairie**.
- Le préfet du département décide de la liste des lieux et des heures d'ouverture.

Vous pouvez anticiper votre demande sur place et :

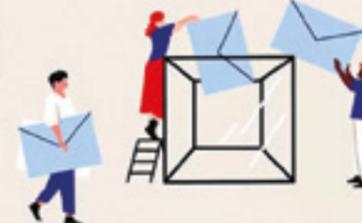
- **télécharger et imprimer le formulaire administratif** qui s'appelle **CERFA n°14952*03 de demande de vote par procuration** sur le site internet service-public.fr
 - **demande le formulaire et le remplir sur place**.
- Vous devez montrer un justificatif d'identité.

- DANS LES 2 CAS

Une fois votre demande validée, la **procuration est envoyée à votre mairie**. Vous devez faire votre demande suffisamment tôt :

- pour avoir le temps de la faire valider.
 - pour que la mairie la reçoive à temps pour le vote.
- Sinon votre mandataire ne pourra pas voter à votre place.**

ELECTIONS
MUNICIPALES
15 et 22 mars
2026



1^{er}
tour

15 mars

2^d
tour

22 mars

Allons Voter!

LE CIMETIÈRE ANIMALIER DE MARLY EN 10 QUESTIONS !

Je n'habite pas à Marly, mon animal peut-il être enterré au Cimetière Animalier de Marly ?

Oui. Il vous suffit de suivre les démarches administratives.

Puis-je enterrer moi-même mon animal au sein du Cimetière Animalier de Marly ?

Il n'est pas possible d'enterrer soi-même son animal. Il est indispensable de passer par un professionnel. N'hésitez pas à appeler nos équipes au 03 27 23 99 00.

Ai-je le droit d'enterrer mon poney ?

Les animaux de plus de 40 kilos peuvent rejoindre le Cimetière Animalier à conditions d'être incinérés. Il est ensuite possible de faire enterrer l'urne ou de disperser les cendres dans le jardin du souvenir.

Mon chien est très âgé, puis-je réserver dès maintenant un emplacement pour préparer son dernier voyage ?

Les concessions ne peuvent être réservées avant le décès de l'animal. Lorsque le décès survient, vous pouvez contacter les agents par téléphone au 03 27 23 99 00 ou vous rendre à la Mairie, 1 place Gabriel Péri à Marly pour procéder aux démarches administratives.

Quelles sont les démarches administratives ?

Au décès de l'animal, vous devez fournir un document justifiant de son décès (certificat, mention apposée sur le livret de santé...). Vous devez vous rendre en Mairie pour obtenir une concession animalière et en régler les frais. Avec l'acte de concession et le règlement intérieur qui vous sont remis, vous devez contacter un professionnel pour le creusement de la fosse.

Peut-on se promener dans le Cimetière Animalier ?

Le Cimetière Animalier est un lieu de recueillement mais aussi de balade, conçu comme un parc, avec des cheminements piétons. Il est possible de s'y promener. Compte tenu de la spécificité de ce lieu, il est interdit de crier, de chanter ou d'y adopter un comportement inapproprié. Les chiens peuvent y être promenés, tenus en laisse. Et évidemment, les déjections doivent être ramassées (des poubelles sont à disposition).

Combien coûte la concession pour un animal ?

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et diffèrent si vous êtes Marlysiens ou extérieur à la commune.

Marlysiens : 5 ans = 350€ et 10 ans = 500€

Extérieurs : 5 ans = 500€ et 10 ans = 800€

Quelle est la durée de la concession ?

La durée des concessions est de 5 ou 10 ans. Il est possible de la renouveler par la suite.

La dispersion est-elle gratuite ?

La dispersion des cendres est **GRATUITE** et réservée aux habitants de la commune. Vous pouvez, si vous le souhaitez, demander une plaque au tarif de 10 €.

Ai-je droit de mettre une statue à l'effigie de mon animal ?

Il est possible d'y installer une stèle, qui ne doit pas dépasser 60 cm de haut et ne pas dépasser les limites de la concession. Les fleurs et arbustes sont autorisés, dans la même limite. Il est interdit de déposer des fleurs dans l'espace dédié à la dispersion des cendres appelé Le jardin du souvenir.



Retrouvez le reportage sur "Marly, ville amie des animaux" diffusé à la télé le 2 février en scannant le QR code.



SAVOIR ROULER À TROTTINETTE

Trottinette électrique, monoroue, gyropode, hoverboard...

Les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) apportent de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien. Pour garantir une circulation apaisée entre les usagers, les EDPM font l'objet d'une réglementation qui leur est propre dans le code de la route.

OÙ ET COMMENT CIRCULER ?

En agglomération

- ✓ Obligation d'emprunter les bandes et les pistes cyclables quand il y en a.
- ✓ Double sens cyclable et sas vélo aux feux tricolores autorisés, comme pour les vélos.
- ✓ Stationnement permis sur les trottoirs, à condition de ne pas gêner les piétons et d'assurer leur sécurité.
- ✗ Interdiction de rouler sur les trottoirs.

Hors agglomération

- ✓ Obligation d'emprunter les voies vertes et les pistes cyclables.
- ✗ Interdiction de rouler sur les voies express et les autoroutes.

Retrouvez le plan vélo en scannant ce QR code :



FAUT-IL SOUSCRIRE UNE ASSURANCE ?

L'EDPM est un véhicule terrestre à moteur : pour le conduire, vous devez être couvert par une assurance spécifique, comme pour une voiture ou une moto. Contrairement aux vélos, les assurances responsabilité civile classiques ne couvrent pas les accidents de trottinettes électriques.

ADOPTER LE BON COMPORTEMENT

Les utilisateurs d'EDPM sont tenus de respecter le code de la route en toutes circonstances, assurant leur sécurité et celle des autres. Ils doivent laisser les piétons traverser sur les passages protégés, respecter la priorité à droite et s'arrêter au stop et au feu rouge.

Un moteur limité à 25 km/h

Les EDPM doivent être limités à 25km/h par leur fabricant. Mais leur vitesse maximale autorisée peut être, selon les villes, inférieure.



LES SANCTIONS PRÉVUES

35€

Non-respect des règles de circulation ou transport d'un passager.

135€

Circulation sur un trottoir ou conduite d'un EDPM débridé.

135€

Conduite d'un EDPM avec des écouteurs

CE QUI EST INTERDIT

- Transporter un ou plusieurs passagers : l'usage d'un EDPM est strictement individuel.
- Transporter des marchandises.
- Porter des écouteurs. Le téléphone tenu en main est également interdit.
- Conduire si vous avez bu de l'alcool au-delà de la limite autorisée.

CE QUI EST OBLIGATOIRE

- Avoir au moins 12 ans, et bientôt 14 ans. Dans certaines villes, il faut avoir un âge minimum pour louer une trottinette électrique en libre service.
- La nuit ou si la visibilité est réduite, porter des vêtements ou équipements rétro réfléchissants : gilet haute visibilité, brassards ou sac à dos réfléchissants, etc.
- Quand la circulation est autorisée sur les routes où la vitesse maximale est de 80 km/h, le port du casque, d'équipements rétro réfléchissants sont obligatoires. L'utilisateur devra également rouler phares allumés quelle que soit l'heure de la journée.

LES REGISTRES DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 28 JANVIER 2026

Décès :

Francis LEFEBVRE 29 octobre 2025 77 ans
 Jacqueline DELPROVE 02 novembre 2025 89 ans
 Ewa LASICA 05 novembre 2025 95 ans
 Jacques HECQ 18 novembre 2025 89 ans
 Marie-Thérèse STÉPHAN 24 novembre 2025 86 ans
 Bruno DENOYELLE 24 novembre 2025 64 ans
 Danièle GUILLOIS 28 novembre 2025 71 ans
 Mohamed BENCHEIKH 29 novembre 2025 59 ans
 Dominique ROUZÉ 03 décembre 2025 81 ans
 Michel LOMBARDOT 04 décembre 2025 83 ans
 Serge PLUCHARD 06 décembre 2025 80 ans
 Isabelle DERVAUX 07 décembre 2025 53 ans
 Emilia GRESSION 22 décembre 2025 94 ans
 Mireille TILMONT 25 décembre 2025 86 ans
 Bernard MICHEL 26 décembre 2025 68 ans
 Rose-Marie DEGROISSE 27 décembre 2025 79 ans
 Rosaria ZUCCHERO 29 décembre 2025 95 ans
 Andrée EVRARD 1er janvier 2026 82 ans
 Roger HOUSSIÈRE 04 janvier 2026 87 ans
 Daniel VANHEUVERS WYN 07 janvier 2026 92 ans
 Ghislain LAURENT 08 janvier 2026 86 ans
 Jacques TINJOD 11 janvier 2026 87 ans
 Roger DEBUS 14 janvier 2026 77 ans
 Christian VANDENELSKEN 15 janvier 2026 69 ans
 Sylvain HIDEUX 23 janvier 2026 85 ans
 Mariette DENEUFBOURG 24 janvier 2026 103 ans
 ERRATUM : Mériela LEMAIRE 02 septembre 2025 104 ans

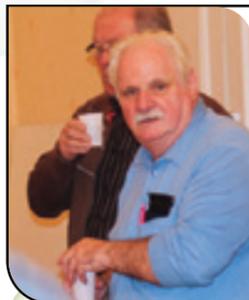
Naissances :

Raphaël GOUTHIERE 27 octobre 2025
 Samy ISHAKA ABDUO 28 octobre 2025
 Maria JELIL 04 novembre 2025
 Nathan BLOTTIAU 07 novembre 2025
 Mariam ELKAR 11 novembre 2025
 Matteo FRANCO 13 novembre 2025
 Maryam LABACHI 26 novembre 2025
 Elier NKURUNZIZA 28 novembre 2025
 Tiam DELSARTE LENQUETTE 15 décembre 2025
 Idir AKSIL 17 décembre 2025
 Lunéia DAGORN 22 décembre 2025
 Gaspard CAZIER 24 décembre 2025
 Leya FRIDI 02 janvier 2026
 Mathis LAURENT 03 janvier 2026
 Briian's CHATELAIN 06 janvier 2026
 Télio MEYSKENS LENNE 07 janvier 2026
 Tiago CHOTTEAU 09 janvier 2026
 Gabriel CAMARGO FERREIRA 09 janvier 2026
 Ethan LEJAYE 14 janvier 2026
 Pia PIETRZAK 24 janvier 2026


 Lyanna BLOTTIAU
 16 janvier 2026 – 23 janvier 2026

Hommage à Monsieur Yves DELPLANCKE

Décédé le 20 janvier 2026 à 82 ans
 Agent de maîtrise de la CIMT-ALSTHOM
 Médaille de la mairie de Marly
 Ancien président du TC Rhônelle Aulnoy-Marly
 Médaille d'argent de la jeunesse et des sports
 Médaille de vermeil de la FFT



Groupe de la majorité

En ce début d'année 2026, nous tenons tout d'abord à vous présenter nos meilleurs vœux de joie, de bonheur et de santé à chacune et chacun d'entre vous.

S'il s'agit du premier pleine-page de l'année, il est aussi le dernier de ce mandat. Les règles qui s'appliquent aux campagnes électorales obligent la majorité municipale à respecter un certain nombre de limites et ce, même si la concurrence n'a quant à elle aucune limite dans sa manière de faire campagne sur les réseaux sociaux ou dans le bulletin municipal.

Pour autant, la période pré-électorale n'a pas entamé notre détermination à travailler jusqu'au dernier jour du mandat. Les fêtes de Noël ont été l'occasion de voir vos visages émerveillés, de partager avec vous la magie de cette période et de célébrer ce qui nous unit. Votre présence à la cérémonie des vœux, le 9 janvier dernier, a été un moment fort, un symbole de votre attachement pour Marly.

Ces instants de convivialité, de rires et d'échanges nous rappellent pourquoi nous nous investissons chaque jour pour notre ville. Nous nous retrouverons d'ailleurs sur la place Gabriel Péri pour fêter la Saint-Patrick en musique, le 13 mars 2026. Ce sera l'occasion de célébrer ensemble l'esprit festif et solidaire qui caractérise Marly.

Mais nous n'oublions pas vos préoccupations du quotidien comme le fait de pouvoir accéder à un spécialiste de santé. En accueillant dorénavant une antenne du centre hospitalier de Valenciennes, nous renforçons l'offre de soins sur la ville et permettons un suivi en proximité des personnes les plus fragiles qui auraient des difficultés à se rendre jusqu'à l'hôpital de Valenciennes.

Il en va de même pour la sécurité. Avec le nouveau poste de Police Municipale sur la place Gabriel Péri, qui héberge en son sein le Centre de Supervision Urbaine d'où les agents surveillent les 250 caméras en direct, les conditions de travail des policiers municipaux, dont l'effectif a doublé ces dernières années, s'améliorent. Il permet surtout de mieux vous accueillir.

Les élus de la majorité

Groupe « Marly vérité 2026 »

Associations sacrifiées, Marly affaiblie

La réalité est aujourd'hui difficile à nier : les associations de Marly ont été délaissées par l'équipe municipale actuelle. Les faits sont là : subventions revues à la baisse ou supprimées, absence de dialogue, décisions unilatérales, mépris du travail des bénévoles. Ce désengagement fragilise celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour le sport, la jeunesse, l'insertion, la solidarité et l'accompagnement de nos aînés. En affaiblissant ses associations, la municipalité affaiblit Marly elle-même. Avec Marly Vérité et Jérôme LEMAN, nous refusons cette politique de l'abandon. Nous rétablirons une relation de confiance, pour garantir un soutien clair, et redonner aux acteurs associatifs la place centrale qu'ils méritent. Une commune vivante se construit avec ses forces locales, pas en les ignorant.

marlyverite2026@gmail.com

Groupe des élus Socialistes et indépendants

Les travaux de voirie de la rue Jean JAURÈS, bien que nécessaires (voir notre article de Pleine page n°88) occasionnent des gênes importantes pour les riverains mais aussi, une chute du chiffre d'affaire des commerçants et artisans.

Alors qu'aucune « enveloppe » n'est prévue pour soutenir les différentes enseignes, une entreprise importante de la rue Jean JAURÈS a pu bénéficier d'une aide substantielle de la commune à hauteur de 85 417,56 € dans le cadre de la réalisation d'un accès routier depuis le boulevard Fabien THIÉMÉ.

Pour nous, une question se pose : pourquoi aider un industriel et délaissier le commerce local ?

Christian CHATELAIN
 Valérie CAPELLE
 Marie-Thérèse HOUREZ

Groupe des communistes et républicains

Texte non transmis

Virginie MELKI TETTINI

Horaires de la mairie

→ du lundi au vendredi :
 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
 → le samedi : 8h30 - 12h

▶ CCAS

1 placette Jules-Henri Lengrand
 (ancien centre des impôts)
 → du lundi au vendredi :
 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Numéros utiles

• Accueil Mairie
 03 27 23 99 00

• Police Municipale
 03 27 23 99 17

• CCAS
 03 27 23 99 24

• Appel d'urgence européen
 112

Permanences

• Conciliateur de justice
 sur rendez-vous, tous les lundis
 de 14h30 à 16h30 à la Mairie.

Prenez rendez-vous :

→ par téléphone au 03 27 23 99 00
 → par mail à mairie@marly.fr

• Service des Finances Publiques
 sur rendez-vous au CCAS.

Prenez rendez-vous :

→ sur place, auprès du CCAS
 → par téléphone au 03 27 23 99 24

Soirée de la St Patrick

CONCERT GRATUIT

The Hitchhikers
to Dublin

3^e édition



13 mars 2026 dès 18h30

Place Gabriel Péri, Marly

FOODTRUCKS ET BUVETTES - TENUE VERTE RECOMMANDÉE

#StPatrickMarly

